



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°81/2022

Objet : Mission d'assistance à la remise en concurrence des contrats d'électricité C3 et 3C4.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité de la Ville de L'Isle-Adam arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Considérant que la Ville souhaite s'assurer les services d'un cabinet conseil spécialisé afin de réaliser une étude préalable et une assistance à la remise en concurrence des contrats d'électricité C3 et C4.

Considérant la proposition de la société ENERGIE ET SERVICE – 143 rue Yves Le Coz – 78000 VERSAILLES, pour un montant total de 2750,00€ H.T. (3300,00€ TTC), se décomposant comme suit :

Phase 1 : Etude préalable : 500,00€ HT (600,00 € TTC)

Phase 2 : Appel d'offres : 2250,00 HT (2700,00€ TTC).

DÉCIDE

- **d'attribuer** la mission d'assistance à l'optimisation et à la remise en concurrence des contrats d'électricité C3 et C4 de la Ville à la Société ENERGIE ET SERVICE – 143 rue Yves Le Coz – 78000 VERSAILLES, pour un montant total de 2750,00€ H.T. (3300,00€ TTC).
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 1^{er} juillet 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20220701-81-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr